



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mémento élections des parents d'élèves

Information sur l'organisation des élections des parents d'élèves aux instances des établissements scolaires

CT EVS

Affaire suivie par : Eric Metzdorff

Tél : 01 57 02 62 53

Mél : eric.metzдорff@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les principaux de collège

Mesdames et messieurs les IEN de circonscription

S/C Mesdames et monsieur les IA DASEN

Mesdames, messieurs les personnels de direction,
Mesdames et messieurs les IEN de circonscription,

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement représentent un moment essentiel de la vie des établissements. Le renouvellement des membres de ces instances implique une forte mobilisation des différents acteurs afin de faciliter et d'encourager une forte participation des parents d'élèves aux élections. La circulaire académique viendra prochainement préciser les procédures de l'ensemble des élections de début d'année dans les établissements scolaires. Afin d'anticiper cette organisation un groupe de travail, composé d'associations de parents d'élèves et des personnels du rectorat, a élaboré ce document de synthèse.

Mémento pour la préparation des élections des parents d'élèves en collaboration avec les équipes de direction.

Les commandes d'enveloppes et petit matériel de vote, et la réception des cartons de bulletins fin juin dans les établissements.		
Le rétro-planning global pour les différentes opérations de vote.		
La date des dépôts de listes, la vérification de la conformité des professions de foi afin d'assurer l'égalité de traitement entre les différentes associations le cas échéant. Essayer de généraliser les professions de foi sur les espaces numériques de travail, en plus d'un affichage dans différents lieux stratégiques de l'établissement.		
Une salle ou un bureau pour procéder à la mise sous enveloppe des bulletins.		

Le planning de diffusion des enveloppes et des bulletins de vote auprès des élèves.		
L'amplitude horaire de la tenue du bureau de vote si possible à caler avec une rencontre parents/professeurs.		
L'organisation et les horaires du dépouillement.		
La participation des associations de parents aux rencontres parents/professeurs lors de la rentrée scolaire afin de susciter des candidatures auprès des parents d'élèves et de faire connaître le rôle des associations.		
Expliciter la modalité du vote par correspondance qui ne doit pas être confondue avec le vote électronique. Celui-ci ne dispose d'aucune disposition réglementaire permettant une telle modalité de vote.		
Prévoir un dispositif pour les parents des élèves non francophones, par exemple en ayant recours à des étiquettes pré-imprimées sur les bulletins.		

Signé

Gérard MARIN

Secrétaire général de l'académie de Créteil